

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 888

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 16

Rétablir le V à l'alinéa 17 dans la rédaction suivante :

« Aucun frais ne peut être appliqué au titulaire du plan par la personne auprès de laquelle celui-ci est ouvert à raison de cette ouverture, de sa tenue, des transactions qui y sont opérées ou d'un éventuel transfert de ce plan vers une autre personne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que le PEAC ne fasse l'objet d'aucun frais bancaire.